

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel, le lundi **6 mai 2024** à compter de **18 h30**.

**PRÉSENCES :**

Membres parents : René Villeneuve, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau, Marie-France Joanisse

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay, Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mireille Régimbald

Membres de la communauté : Micheline Boucher-Marcotte, Marc Pérusse, Katherine Sarrazin, Gilles Morisset, Paul Loyer

**ABSENCE :** Mélanie Saumure

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint et Service des ressources informatiques, clientèle et transports, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, M. Pierre Girard, directeur du Service des ressources humaines et Madame Marie-Andrée Marquis, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives.

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C379-0506 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**C380-0506 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte que le procès-verbal du 19 février 2024 soit adopté.

Un membre exprime le fait que, selon lui, le procès-verbal ne fait pas assez état des discussions portant sur les propositions émises. Essentiellement, il mentionne que plus de détails dans les procès-verbaux reflèteraient mieux les échanges et délibérations qui ont lieu lors des rencontres.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Madame Dufour accueille le commentaire en mentionnant que, dans une optique d'amélioration continue visant à continuellement parfaire nos pratiques en la matière, les moyens seront pris afin d'assurer une communication claire et exhaustive avec les membres du conseil.

Adopté à la majorité

**AVIS DE SUIVIS DU 19 FÉVRIER 2024**

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

**AVIS DE SUIVIS DU 27 MARS 2024**

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

**C381-0506 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2024**

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer que le procès-verbal du 27 MARS 2024 soit adopté.

En suivi au procès-verbal, Madame Dufour mentionne que, après consultation des directions d'établissement, l'outil promotionnel reflétant la nouvelle image de marque du CSSD sera un sac utilitaire en tissu comprenant le logo du CSSD ainsi que le visuel de l'image de marque.

Adopté à l'unanimité

**DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

M. Jérôme Maltais ainsi que madame Annie Goudreau dénoncent un possible conflit d'intérêts en ce qui concerne le sujet traité aux points 20 et 21 de l'ordre du jour. En conséquence, il et elle se retireront des discussions et du vote afférents aux points 20 et 21.

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucune parole au public

**C382-0506 NOMINATION À UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le centre de services scolaire nomme un directeur général et un directeur général adjoint. Il peut, dans les cas prévus par les règlements du ministre pris en application de l'article 451, nommer plus d'un directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT les enjeux et les défis liés à la gestion des services éducatifs;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la réussite des élèves du centre de services scolaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'un accompagnement régulier par une direction générale adjointe permet à chacune des directions de mettre en œuvre des actions concrètes qui auront un impact sur la réussite de ces derniers;

CONSIDÉRANT la retraite prochaine de madame Julie Legault, directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Jérôme Maltais de nommer M. Pierre Girard à titre de directeur général adjoint au Centre de services scolaire des Draveurs et que son entrée en fonction débute le 1er juillet 2024.

Adopté à l'unanimité

**C383-0506 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Marie-France Joanisse de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2024-2025, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **6793**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

**C384-0506 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

IL EST PROPOSÉ par Paul Loyer de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2024-2025, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **12137**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

**C385-0506 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte de mettre fin au lien d'emploi de la personne dont le numéro de matricule est **3319** au 30 juin 2024, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

**C386-0506 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Sara Duguay de mettre fin au lien d'emploi de la personne dont le numéro de matricule est **4918** au 30 juin 2024, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

**C387-0506 POLITIQUE 50-44-01 « L'IDENTIFICATION VISUELLE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS »**

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT les travaux menés par ce CSSD depuis le printemps 2023 afin de renouveler l'image de marque du centre services scolaire;

CONSIDÉRANT le besoin d'actualiser la politique afin de la rendre conforme notamment au slogan retenu et aux outils développés dans le cadre des travaux sur l'image de marque;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le CSSD de se conformer aux règles du Programme d'identification visuelle (PIV) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité administratif du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bourbonnais d'adopter la politique 50-44-01 "L'identification visuelle du Centre de services scolaire des Draveurs".

Adopté à l'unanimité

**C388-0506 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 52-01-01 TRANSPORT SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 291 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Draveurs peut organiser le transport de tout ou une partie de ses élèves;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité consultatif de transport et du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mireille Régimbald d'adopter l'actualisation de la politique 52-01-01 du transport scolaire.

Adopté à l'unanimité

**C389-0506 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 52-02-01 ADMISSION ET  
INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE-  
SECONDAIRE)**

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

---

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau d'adopter l'actualisation de la politique 52-02-01 Admission inscription annuelle des élèves (préscolaire-primaire-secondaire).

Adopté à l'unanimité

**C390-0506 ADOPTION DE LA « PLANIFICATION DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE 2023-2033 »**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 272 de la loi sur l'instruction publique, un centre de services scolaire peut transmettre aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien une prévision de ses besoins d'ajout d'espace afin de requérir un terrain pour un agrandissement ou une construction possible;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs a soumis son projet de « Planification des besoins d'ajout d'espace 2023-2033 » aux municipalités de son territoire et qu'en vertu de l'article 272.5 de la loi sur l'instruction publique, la ville de Gatineau a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs a soumis un document amendé à la ville de Gatineau pour adoption, en vertu de l'article 272.7 de la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que la ville de Gatineau a refusé la « Planification des besoins d'ajout d'espace 2023-2033 » considérant la grande superficie de terrain demandé pour la construction d'une école dans le secteur de l'aéroport, mais que le CSSD sera prêt à collaborer pour trouver des alternatives permettant de construire une école sur un terrain de moins grande superficie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la direction générale;

Il est noté que les municipalités de Val-des-Monts et de Cantley n'ont pas soumis de commentaires et/recommandations suite au dépôt du projet.

Un membre demande s'il était possible, pour de futures constructions, d'envisager des terrains plus petits et de construire les bâtiments en hauteur. On répond que, pour l'instant, les besoins organisationnels ne peuvent permettre d'envisager cette option.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte que la « Planification des besoins d'ajout d'espace 2023-2033 » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**C391-0506 POLITIQUE 55-41-01 « POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES »**

CONSIDÉRANT que des changements sont apportés aux points suivants de la politique 55-41-01 Politique locale de gestion des cadres;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ) ont été consultées quant aux précisions et modifications apportées à la politique;

CONSIDÉRANT que les instances sont en accord avec celles-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

On spécifie que, dans le document, il n'y a pas de différence entre les termes « période d'essai » et « période de probation ».

IL EST RECOMMANDÉ par Mireille Régimbald d'adopter la politique 55-41-01 « Politique locale de gestion des cadres ».

Adopté à l'unanimité

**C392-0506 ABROGATION DU GUIDE 56-04-05 « GUIDE DE GESTION – SERVICES DE GARDE »**

CONSIDÉRANT que ce guide n'est plus utilisé;

CONDIRÉRANT que la plupart des informations contenues dans ce guide se retrouvent dans le recueil de gestion et autres documents de référence;

CONSIDÉRANT que ce guide n'a donc plus sa raison d'être;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Jérôme Maltais que le guide 56-04-05 « Guide de gestion – Service de garde » joint à la présente, soit abrogé.

Adopté à l'unanimité

**C393-0506 POLITIQUE 56-13-01 « RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AUX UNITÉS ADMINISTRATIVES ET AUX COMITÉS »**

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT les exigences de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, concernant la répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale et du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle d'adopter la politique 56-13-01 « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités ».

Adopté à l'unanimité

**C394-0506 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LAVIGNE**

CONSIDÉRANT l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense;

CONSIDÉRANT l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école;

CONSIDÉRANT le processus établi par la direction et le conseil d'établissement de l'École Lavigne afin de déterminer un nouveau nom de l'école soit : École des Sentiers;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'établissement de l'École Lavigne;

IL EST PROPOSÉ par René Villeneuve que le Centre de services scolaire des Draveurs modifie l'acte d'établissement de l'École Lavigne afin qu'il y soit inscrit le nom École des Sentiers.

Adopté à l'unanimité

**C395-0506 ENTENTE AVEC LES ASSOCIATIONS OU LES CLUBS SPORTIFS RECONNUS PAR LEUR FÉDÉRATION SPORTIVE RELATIVEMENT AU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES**

CONSIDÉRANT que les associations et les clubs sportifs suivants sont reconnus par la Fédération sportive : Club d'athlétisme de Gatineau, M. Donald Côté (athlétisme), Association régionale de badminton, M. Claude Tessier (badminton), M. Stéphane Pétronzio (baseball), Les Phénix de Nicolas-Gatineau, M. Jean Duchesne (basketball), Club Unigym Gatineau, Mme Marie-Ève Poitras (gymnastique), L'Intrépide de Gatineau, M. Alain Sancartier (hockey), M. Dunn et M.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs**  
**6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *J.L.*  
INITIALES DU PRÉSIDENT *AJ*

Phaneuf (hockey féminin), Beaudoin Karaté Gatineau Inc., M. Denis Beaudoin (karaté), Gatineau Synchro, Mme Paméla Roy (nage synchronisée), M Salim Laoubi (natation), Mme Guylaine Blouin (patinage artistique), M. Tom Haineault (patinage de vitesse), Club de plongeon Gatineau, M. Dany Boulanger (plongeon), Ringuette technique, M. Éric Michaud (ringuette), Soccer Outaouais, M. Sylver Castagnet (soccer), M. Gregory Antoine-Pilorge (volley-ball);

CONSIDÉRANT que les Fédérations sportives sont au cœur des services sportifs dans la collectivité;

CONSIDÉRANT que le Programme Sport-Études de la Polyvalente Nicolas-Gatineau est développé en partenariat avec la Fédération sportive, et ce, pour l'ensemble des disciplines énumérées ci-dessus;

CONSIDÉRANT la demande du ministère de l'Éducation de veiller à ce que les ententes dont il est ici question fassent l'objet d'une adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente 2020-2024 a été prolongé d'un an (2024-2025);

CONSIDÉRANT la résolution C-ET2324-11 du 13 mars 2024 du conseil d'établissement de la Polyvalente Nicolas-Gatineau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Katherine Sarrazin d'autoriser le Centre de services scolaire des Draveurs et la Polyvalente Nicolas-Gatineau à signer l'entente qui les unissent aux associations et aux clubs sportifs énumérés dans la présente résolution pour une durée de 5 ans, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030.

Adopté à l'unanimité

**CONCLUSION CONCERNANT LA REQUÊTE #10280 DU PNÉ**

Monsieur Jérôme Maltais et madame Annie Goudreau quittent la salle.

M. Christian Laforest, directeur général adjoint et secrétaire général, présente la conclusion concernant la requête # 10280 du P.N.É.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**C396-0506 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU P.N.É. SUITE À LA PLAINE  
SOUMISE À L'ÉGARD DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES  
DRAVEURS ; N/RÉF. 10280**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 10280;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 10280);

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite;

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Boucher-Marcotte d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 10280).

Adopté à l'unanimité

**CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #12144 DU PNÉ**

Monsieur Jérôme Maltais et madame Annie Goudreau reviennent dans la salle.

M. Christian Laforest, directeur général adjoint et secrétaire général, présente la conclusion concernant la requête # 12144 du P.N.É.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**C397-0506 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU P.N.É. SUITE À LA PLAINE  
SOUMISE À L'ÉGARD DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES  
DRAVEURS ; N/RÉF. 12144**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 12144;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 12144);

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite;

IL EST PROPOSÉ PAR Katherine Sarrazin d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 12144).

Adopté à l'unanimité

**CONCLUSION CONCERNANT LA REQUÊTE #015956 DU PNÉ**

M. Christian Laforest, directeur général adjoint et secrétaire général, présente la conclusion concernant la requête # 015956 du P.N.É.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**C398-0506 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2024-2025**

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

CONSIDÉRANT le calendrier scolaire 2024-2025;

Il est proposé par Paul Loyer que les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2024-2025 aient lieu aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Lundi 26 août 2024 18h30  
Lundi 21 octobre 2024 18h30  
Lundi 16 décembre 2024 18h30  
Lundi 24 février 2025 18h30  
Lundi 5 mai 2025 18h30  
Lundi 30 juin 2025 18h30

Les séances ordinaires du conseil d'administration, pour l'année 2024-2025, auront lieu au centre administratif, Salon de la gouvernance Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau.

Adopté à l'unanimité

**SUIVI DES COÛTS DE CONSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRES**

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Les membres prennent connaissance du document. Madame Dufour explique que les dépenses supplémentaires ont été autorisées suite à une analyse diligente de la situation. Les situations rencontrées peuvent par exemple être de l'ordre de « surprises » lors de l'ouverture de mur, de conditions d'amiante non-prévues ou de travaux à faire au niveau de la toiture qui ne sont pas conformes à la demande initiale. Il arrive également qu'il puisse y avoir des différences entre les contrats signés à l'origine avec la firme d'ingénierie et les travaux à effectuer sur le terrain.

On fait remarquer quelques « coquilles » dans le document. Un suivi sera effectué.

**SUIVI DES AGRANDISSEMENTS**

Les membres prennent connaissance des photos des travaux d'agrandissement pour les écoles du Bois-Joli et des Trois-Saisons. Il est spécifié que ces travaux sont financés par la sous-mesure 50511.

**C399-0506 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Julie Roussel d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**C400-0506 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) qui stipule que le centre de services scolaire doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT l'article 193.7 de la L.I.P. qui stipule que le comité d'engagement pour la réussite des élèves a notamment pour fonctions:

- d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;
- de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

IL EST PROPOSÉ par Sara Duguay d'adopter les recommandations émises par le comité d'engagement pour la réussite des élèves dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS EN ÉVALUATION**

Monsieur Guy Bélair mentionne que les travaux de ces comités ont été motivés par la mise en place des équipes collaboratives qui ont été inspirées de l'accompagnement de François Massé sur les séquences d'apprentissage. Les discussions au sein de ces équipes ont amené plusieurs enseignants à remettre en question certaines pratiques évaluatives plus conventionnelles (examen - bulletin). Lors de la tournée des DG/DGA l'année dernière, quelques équipes-école ont manifesté le souhait de revoir certaines pratiques en ce qui a trait à l'évaluation.

Il y a quatre comités au primaire et un au secondaire où toutes les écoles sont représentées.

Voici les sujets discutés lors des rencontres cette année :

- état de situation dans chacune des écoles ;
- compréhension commune du processus évaluatif (planification au bulletin) ;
- planification de l'évaluation avec des outils autres que l'épreuve (triangulation épreuve-observation-conversation).

Les prochains pas sont :

- arrimer les travaux des comités primaire et secondaire pour une vision de la trajectoire complète de l'élève ;
- établir une vision CSSD de l'évaluation - qui émane de la base ;
- livrable : un guide sur l'évaluation pour les enseignants.

**PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LA COHORTE 1**

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs**  
**6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Madame Stéphanie Bourbonnais informe les membres que la fin de la formation de la cohorte 1 du développement professionnel des directions adjointes aura lieu prochainement. Le 28 mai prochain, les directions adjointes auront l'occasion de présenter leur bilan. Un dîner sera également servi. Les directions accompagnatrices sont également bienvenues.

On souligne l'importance de ce programme et l'impact qu'il a sur les nouvelles directions en insertion professionnelle. L'ensemble des membres en souhaitent la continuité.

**INDICES DE VÉTUSTÉ**

Les membres prennent connaissance du document. Madame Dufour explique comment sont calculés les indices de vétusté. Elle mentionne entre autres que le calcul de l'indice de vétusté se fait en divisant la somme des coûts estimés de tous les travaux de maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de l'infrastructure.

Il y a eu des changements cette année, car le ministère a révisé la méthodologie de l'évaluation de l'indice d'état des infrastructures. Le MEQ a revu dans un premier temps l'évaluation de la valeur de remplacement du bâtiment pour en avoir une plus précise qui permet de tenir compte des particularités de chaque immeuble et elle a également revu les éléments à considérer dans les coûts des travaux à réaliser. Tous les travaux en lien avec les ouvrages de génie civil (stationnement, trottoir, cour d'école) ont été exclus des immeubles.

On précise notamment que la cote « D » correspond essentiellement à des travaux qui sont prévus.

**ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INCIVILITÉ**

Madame Dufour annonce qu'un comité régional sera mis en place à partir de l'année prochaine afin d'élaborer un plan d'action qui aura comme but d'enrayer l'incivilité qui est de plus en plus perceptible au sein de nos établissements. Ce plan serait construit autour de trois axes que sont la sensibilisation, la formation et la rédaction d'une politique. Elle précise que les gestes d'incivilité peuvent provenir de l'externe, mais aussi des membres du personnel et même de collègues. Elle mentionne qu'elle a demandé aux directions d'être sensibles aux éléments qui concernent l'incivilité entre collègues. Il faut faire une introspection par rapport à certains commentaires que l'on pourrait faire entre nous. Autrement dit, il faut être soucieux de la qualité de nos interventions.

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres prennent connaissance des activités de la Directrice générale.

Une question est posée en lien avec la rencontre comité - École secondaire Val-des-Monts. On indique que le comité se rencontre de façon ponctuelle et qu'une nouvelle demande sera adressée au ministère au début de la prochaine année scolaire.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
6 mai 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Une question est posée en lien avec la visite - Député M. Steven MacKinnon - École La Source. On répond qu'il s'agissait d'une visite dans le cadre de la mise en place du programme fédéral des Petits-déjeuners.

Une question est posée en lien avec les différentes présentations offertes aux autres CSS sur l'outil de suivi de cohortes. On indique qu'il s'agit d'une présentation de l'outil qui est faite suite à des demandes et qu'une présentation pourra également être faite aux membres du conseil d'administration.

**DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

**DÉPÔT DES COMPTES RENDUS (NON-ADOPTÉS)**

- a) Comité de vérification
- b) Comité des ressources humaines
- c) Comité de gouvernance et d'éthique : Suite à la dernière rencontre du comité, il est convenu qu'une proposition portant sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration sera soumise aux membres à la séance du 27 juin.

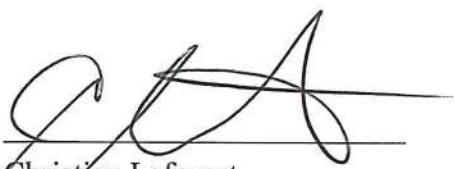
**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 27 juin 2024 à 18 h 30.

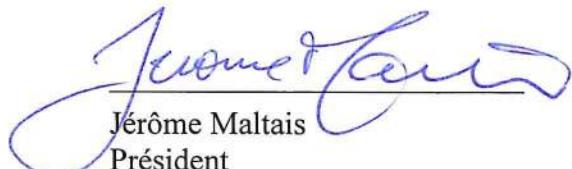
**C401-0406 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais de mettre fin à la séance. Il est 20 h 30.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest  
Secrétaire général



Jérôme Maltais  
Président